



UNION MONÉGASQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stéphane VALÉRI démontre une nouvelle fois son manque de courage et sa capacité à s'affranchir des règles légales.

UNION MONÉGASQUE a appris par voie de presse le refus implicite de Stéphane VALÉRI de débattre à la télévision dans le cadre de la campagne électorale avec Jean Louis GRINDA. Outre le dédain exprimé dans une telle déclaration qui s'affiche après les propos méprisants de son dernier meeting, la position de la tête de liste PRIMO démontre une nouvelle fois son manque de courage évident, mais également sa capacité toujours plus grande à s'affranchir des règles légales.

Où Stéphane VALÉRI a-t-il lu dans la Loi qu'une liste de 24 candidats était obligatoire pour se présenter aux élections nationales ?

Quelle disposition légale permet à Stéphane VALÉRI de confier la responsabilité éditoriale d'un débat dans le cadre de la campagne électorale officielle à un groupe de presse privé ?

Stéphane VALÉRI démontre une nouvelle fois sa propension à décider de tout unilatéralement sans se soucier des règles et de la Loi. S'il n'est à ce jour qu'une tête de liste aux élections nationales, qu'advient-il s'il venait à être élu à la présidence du Conseil national ?

Jean Louis GRINDA rappelle que trois listes sont engagées dans cette campagne des élections nationales. Un débat sérieux et respectueux des Monégasques ne peut avoir lieu qu'avec ces trois mouvements politiques.